

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 septembre 2024 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présent :

M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt de documents administratifs
6. Déclaration d'intérêts des élus
7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023
8. Amendement à la résolution 2023-342 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
9. Amendement à la résolution 2024-349 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025
10. Adoption - Nouvelle Politique sur le harcèlement en milieu de travail
11. Entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut (à entériner) - Collecte, transport et traitement des déchets, matières recyclables, encombrants et matières organiques sur une partie du territoire de Chertsey - Années 2024 à 2029
12. Entente intermunicipale - Municipalité de Chertsey et MRC de Montcalm - Échange de services en matière de protection contre l'incendie
13. Demande d'autorisation - Reconnaissance de véhicules d'urgence
14. Amendement à la résolution 2023-152 - Autorisation de paiement - Mise aux normes partie chemin privé - Lot 5 184 141
15. Embauche (à entériner) - M^{me} Chantal Robillard - Directrice du Service des finances
16. Création d'une nouvelle classification et titre de poste - Coordonnateur.trice patrouille communautaire - Service incendie et sécurité publique
17. Nomination de M^{me} Marie-Lou Therrien - Poste de coordonnatrice patrouille communautaire - Service incendie et sécurité publique
18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Calacs Coup de cœur (centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)
19. Autorisation d'achat (à entériner) - Trousse de premiers soins premiers répondants - SP Medical - Service incendie et sécurité publique
20. Octroi de contrat - Construction & Pavage Généreux inc. - Appel d'offres public AP24-014 - Réfection des rues du village de Chertsey
21. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Demande de prix G24-012 Déneigement et sablage chemins secteur 01 : avenue des Huards, avenue du Plateau, rue de la Succession, avenue Fabien - Octobre 2024 à avril 2025

ORDRE DU JOUR (suite)

22. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Demande de prix G24-014 Déneigement et sablage chemins secteur 03 : accotement du Pont du Gouvernement, rue de l'Original, rue Richard (partie nord), rue Laval, 1^{ère} Rue (en partie), tronçon de la 8^e Rue, parc à bacs sur le tronçon de la rue 8^e Rue, tronçon de la 7^e Rue Nord et 6^e Rue Nord, chemin du Lac-Lane (partie) - Octobre 2024 à avril 2027
23. Octroi de contrat - Raymond Poitras - Demande de prix G24-015 - Déneigement et sablage chemins secteur 04 : rue des Sables, rue Alain, avenue Iris, avenue des Arlequins, avenue des Ramiers, rue des Pervenches, 1^{ère} Avenue, 2^e Avenue, 4^e Avenue, 5^e Avenue, rue du Cerf, avenue des Abeilles - Octobre 2024 à avril 2027
24. Octroi de contrat - Raymond Poitras - Demande de prix G24-016 - Déneigement et sablage chemins secteur 05 : rue du Sous-Bois, rue du Hérisson, rue Genest, rue des Sarcelles et 1^{ère} Avenue Beaulac - Octobre 2024 à avril 2027
25. Octroi de contrat - Déneigement FML - Demande de prix G24-017 - Déneigement de l'avenue Adam - Octobre 2024 à avril 2027
26. Octroi de contrat - 9409-6120 Québec inc. (Déneigement MK) - Demande de prix G24-018 - Déneigement et sablage chemins secteur 06 : Ch. du Lac-Fidèle et ch. du Domaine-des-Sentiers - Octobre 2024 à avril 2027
27. Octroi de contrat - Entretien général C. Lamoureux - Demande de prix G24-018 - Déneigement et sablage des chemins secteurs 06 : av. Goyette, parc à bacs sur le ch. du Lac-Paré intersection av. Chantelle Ouest, rue Cantafio, chemin du Lac-David Ouest - Octobre 2024 à avril 2027
28. Octroi de contrat - Entreprise forestière G. Laurin enr. - Demande de prix G24-019 Déneigement et sablage chemins secteur 03 : Montée des Bois-Ronds, av. Gaspé, Montée du Colon-François-Foucher - Octobre 2024 à avril 2027
29. Autorisation de paiement - Libération de retenue finale - Monco Construction - AP23-004 - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes
30. Période de questions - Demandes d'usages conditionnels
31. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 197, chemin des Bolets - Lot 6 352 760 - District 4
32. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 135, rue des Riverains - Lot 4 747 771 - District 4
33. Second projet de règlement Omnibus modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme
34. Avis de motion - Règlement décrétant la municipalisation de l'avenue des Chouettes
35. Avis de motion - Règlement visant à modifier la limite de vitesse permise sur le Croissant du Neuvième
36. Projet de règlement visant à modifier la limite de vitesse permise sur le croissant du Neuvième
37. Règlement 709-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées rues privées, pour l'exercice financier 2024-2025
38. Règlement 710-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 6^e Rue Nord et 7^e Rue Nord, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
39. Règlement 711-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
40. Règlement 712-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Abeilles, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
41. Règlement 713-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
42. Règlement 714-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

ORDRE DU JOUR (suite)

43. Règlement 715-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
44. Règlement 716-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
45. Règlement 717-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
46. Règlement 718-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
47. Octroi de contrat - Caltha Conseils inc. - Demande de prix G24-030 - Services professionnels biologiste - Futur parc multifonctionnel
48. Octroi de contrat - Dazé Neveu Arpenteurs-Géomètres - Demande de prix G24-031 - Services d'arpenteurs-géomètres - Futur parc multifonctionnel
49. Adoption des comptes fournisseurs
50. Dépôt de l'état des activités financières
51. Rectifications budgétaires
52. Reconnaissance et satisfaction du conseil municipal envers le directeur général de la municipalité de Chertsey
53. La mairesse vous informe
54. Parole aux conseillers
55. Période de questions
56. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2024-403

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2024-404

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 août 2024, de la tenue de registre du 29 août et de l'ouverture de soumissions du 12 septembre 2024, tels que rédigés.

5. Dépôt de documents administratifs

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les documents administratifs suivants :

- Décision de la commission administrative de la MRC de Matawinie en lien avec l'asphaltage de la rue des Pâquerettes;
- Pétition riverains du lac des Cerfs;
- Avis disciplinaire contre un employé de la Municipalité;
- Tableau des autorisations de paiements et décomptes progressifs.

6. Déclaration d'intérêts des élus

Aucune déclaration n'est faite.

7. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023

2024-405

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2023, au montant de 180 831 \$, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté ».

8. Amendement à la résolution 2023-342 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024

2024-406

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Levesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, à l'effet d'ajouter la tenue d'une séance ordinaire le lundi 30 septembre 2024 à 19 h, et ce, en raison notamment de l'importance de l'octroi de plusieurs contrats suivant les pluies diluviennes des 23 et 24 juin 2024 et d'amender la résolution 2023-342 à cet effet.

9. Amendement à la résolution 2024-349 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la tenue des élections générales municipales le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la période électorale débutera le 3 octobre 2025 à 16 h 30 et qu'aucune séance du conseil ne peut se tenir après cette date à moins d'une situation extraordinaire.

POUR CES MOTIFS,

2024-407

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, à l'effet que la date prévue du lundi 6 octobre 2025 soit remplacée par la date du mercredi 1^{er} octobre 2025 et d'amender la résolution 2024-349 à cet effet.

10. Adoption - Nouvelle Politique sur le harcèlement en milieu de travail

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel à la séance ordinaire du 18 mars 2019 aux termes de la résolution 2019-102;

CONSIDÉRANT QU' afin de mettre à niveau divers aspects en matière de harcèlement, en conformité avec le projet de Loi no 42, il est nécessaire de remplacer ladite politique.

POUR CES MOTIFS,

2024-408

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter la Politique sur le harcèlement en milieu de travail, ayant pour objectif d'informer et de former le personnel et de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, exempt de harcèlement psychologique ou sexuel et de nommer la chef de service - ressources humaines, M^{me} Marie-Josée Valois, CRHA, comme personne ressource et première intervenante dans les processus de plaintes pour harcèlement.

M^{me} Valérie Léveillé vote contre cette proposition et propose qu'un amendement soit apporté à l'article 10 de la Politique à l'effet que les élus portent plainte à la Commission municipale du Québec et non à la direction générale ou à la mairie.

La mairesse demande le vote sur la proposition d'amendement. Proposition rejetée à l'unanimité.

11. Entente avec la MRC des Pays-d'en-Haut (à entériner) - Collecte, transport et traitement des déchets, matières recyclables, encombrants et matières organiques sur une partie du territoire de Chertsey - Années 2024 à 2029

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec autorise les organismes municipaux à conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à leur domaine de compétence;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, des matières recyclables, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la Municipalité de Chertsey a pris fin le 3 septembre 2023;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles en matière de recyclage suite à la signature de l'entente-cadre entre la MRC des Pays-en-Haut et Éco Entreprises Québec, lesquelles entrent en vigueur le 2 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente afin de desservir les rues indiquées à l'Annexe A de ladite entente sur le territoire de la Municipalité de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2024-409

il est proposé par M. Sylvain Levesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la signature, par la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier, de l'entente avec la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Hauts relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, des matières recyclables, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la Municipalité de Chertsey, aux conditions énoncées à ladite entente, laquelle entre en vigueur dès sa signature par toutes les parties et prend effet rétroactivement au 2 septembre 2024. Ladite entente est d'une durée de cinq (5) ans et prendra fin le 1^{er} septembre 2029.

12. Entente intermunicipale - Municipalité de Chertsey et MRC de Montcalm - Échange de services en matière de protection contre l'incendie

- CONSIDÉRANT les schémas de couverture de risques en sécurité incendie des MRC auxquelles sont reliées les municipalités participant à l'entente;
- CONSIDÉRANT QUE les parties intervenantes aux présentes désirent convenir d'une entente d'échange de services en matière de protection contre l'incendie et contre les sinistres dans le cadre de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie, afin de s'assurer de la participation de l'autre service de sécurité incendie lors de toute demande d'assistance;
- CONSIDÉRANT l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);
- CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);
- CONSIDÉRANT QU' en matière de protection incendie ou d'assistance lors de sinistre, le citoyen se doit d'être en tout temps au centre des préoccupations des intervenants oeuvrant au sein des services de sécurité incendie;
- CONSIDÉRANT QU' afin de constituer une force de frappe compatible avec une intervention efficace, le principe de la coordination régionale fait partie intégrante des schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

POUR CES MOTIFS,

2024-410

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente d'échange de services en matière de protection contre l'incendie avec la municipalité régionale de comté de Montcalm, aux conditions énoncées à ladite entente, laquelle entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière ville qui la signera et sera valide pour une durée de trois (3) ans. Par la suite, l'entente sera automatiquement renouvelée pour une période d'un (1) an, à moins d'un avis écrit donné par une des parties à l'autre partie, selon lequel elle ne souhaite pas procéder à son renouvellement, et ce, au moins neuf (9) mois avant l'expiration du terme de l'entente en cours.

13. Demande d'autorisation - Reconnaissance de véhicules d'urgence

- CONSIDÉRANT l'adoption de nouvelles directives de la Société d'assurance automobile du Québec afin de reconnaître les véhicules d'urgence au Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a une entente avec son directeur du Service incendie et sécurité publique afin d'utiliser son véhicule personnel aux couleurs du Service incendie de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2024-411

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le directeur du Service incendie et sécurité publique, M. Jonathan Ruffo, soit autorisé à solliciter la reconnaissance de son véhicule de fonction auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) au titre de véhicule d'urgence, selon les modalités administratives de l'organisme mandataire et que cette demande de reconnaissance soit renouvelable jusqu'à la fin de l'emploi de M. Ruffo à la municipalité de Chertsey.

14. Amendement à la résolution 2023-152 - Autorisation de paiement - Mise aux normes partie chemin privé - Lot 5 184 141

CONSIDÉRANT la résolution 2023-152 adoptée à la séance ordinaire du 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les frais encourus ont été plus élevés qu'il n'était prévu dans ladite résolution.

POUR CES MOTIFS,

2024-412

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'amender la résolution 2023-152 à l'effet que la dépense totale du projet s'élève à 124 417,94 \$ au lieu de 117 517,71 \$ et que la part des frais de la Municipalité par terrain est de 13 824,22 \$ au lieu de 13 057,52 \$.

15. Embauche (à entériner) - M^{me} Chantal Robillard - Directrice du Service des finances

2024-413

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à la majorité des conseillers présents d'entériner l'embauche de M^{me} Chantal Robillard à titre de directrice du Service des finances de la Municipalité de Chertsey, selon les termes et conditions stipulés au contrat à intervenir entre les parties, lesquelles conviennent d'une période d'essai de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction de M^{me} Robillard, qui est le 23 septembre 2024. Au terme de la période d'essai, le conseil municipal procédera à l'évaluation des résultats. La mairesse et le directeur général et greffier-trésorier sont autorisés à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

M^{me} Valérie Léveill  vote contre cette proposition.

16. Cr ation d'une nouvelle classification et titre de poste - Coordonnateur.trice patrouille communautaire - Service incendie et s curit  publique

CONSIDÉRANT QU' un nouveau poste de coordonnateur-trice - patrouille communautaire a été créé au sein du Service incendie et sécurité publique (volet sécurité publique), afin de répondre aux besoins grandissants de la Municipalité.

POUR CE MOTIF,

2024-414

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'annexe E de la convention collective numéro 1768 (FTQ) en vigueur (2020-2024) soit modifiée comme suit, afin d'ajouter une nouvelle classification et titre de poste :

Coordonnateur-trice - Patrouille communautaire Service incendie et sécurité publique	Salaire horaire 2024
	29,63 \$

Selon les dispositions de l'article 4.02, l'employé à l'essai est rémunéré à quatre-vingt-cinq pourcent (85 %) du taux de salaire de la classification à laquelle il est affecté; cependant pour l'année 2024, compte tenu que la candidate est à l'emploi de la Municipalité et qu'elle est grandement expérimentée et qualifiée, il a été convenu que l'employée obtiendrait le salaire maximal de l'échelon 4 pour ce nouveau poste.

Cette entente fait partie intégrante de la convention collective qui lie les parties.

17. Nomination de M^{me} Marie-Lou Therrien - Poste de coordonnatrice patrouille communautaire - Service incendie et sécurité publique

2024-415

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M^{me} Marie-Lou Therrien au poste de coordonnatrice de la patrouille communautaire du Service incendie et sécurité publique (volet sécurité publique), avec le statut d'employée régulière. Le salaire et les conditions de travail seront conformes aux modalités prévues à la convention collective en vigueur pour ce poste. La date d'entrée en fonction est le 16 septembre. 2024.

18. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Calacs Coup de cœur (centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

POUR CES MOTIFS,

2024-416

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 100 \$ à l'organisme CALACS Coup de Coeur, afin de contribuer à la réalisation de leur soirée 30^e anniversaire du 1^{er} novembre 2024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Autorisation d'achat (à entériner) - Trousse de premiers soins premiers répondants - SP Medical - Service incendie et sécurité publique

2024-417

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'une trousse de premiers soins trauma complète pour la patrouille communautaire du Service incendie et sécurité publique, du fournisseur SP Medical, plus bas soumissionnaire, au coût de 1 039,20 \$ (plus transport et taxes si applicables).

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

20. Octroi de contrat - Construction & Pavage Généreux inc. - Appel d'offres public AP24-014 - Réfection des rues du village de Chertsey

2024-418

À la suite de l'ouverture de soumissions du 12 septembre 2024, dans le cadre de l'appel d'offres public AP24-014, il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Hétu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour les travaux de réfection des rues du village de Chertsey à l'entreprise Construction & Pavage Généreux inc., laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires indiqués au formulaire de soumission, pour un montant de 1 662 761,22 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Il importe de souligner que c'est l'option 3 de l'appel d'offres public AP24-014 qui est octroyé pour la réfection de plusieurs rues du village de Chertsey, incluant la rue Principale.

Cette somme est disponible via le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 (volet 4), le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 (volet 5) en guise de participation municipale et le solde restant pris à même le surplus de la municipalité de Chertsey.

21. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant - Demande de prix G24-012 - Déneigement et sablage chemins secteur 01 : avenue des Huards, avenue du Plateau, rue de la Succession, avenue Fabien - Octobre 2024 à avril 2025

2024-419

Dans le cadre de la demande de prix G24-012, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement et de sablage de l'av. des Huards (rue privée), av. du Plateau (rue privée), rue de la Succession et avenue Fabien soient octroyés à l'entreprise Déneigement Patrick Pesant, au montant de 10 117,80 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2025.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau (rues privées), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; cette majorité ayant été obtenue, le coût du contrat net fera l'objet de l'imposition d'une taxe spéciale.

22. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Demande de prix G24-014 Déneigement et sablage chemins secteur 03 : accotement du Pont du Gouvernement, rue de l'Original, rue Richard (partie nord), rue Laval, 1^{ère} Rue (en partie), tronçon de la 8^e Rue, parc à bacs sur le tronçon de la rue 8^e Rue, tronçon de la 7^e Rue Nord et 6^e Rue Nord, chemin du Lac-Lane (partie) - Octobre 2024 à avril 2027

2024-420

Dans le cadre de la demande de prix G24-014, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement et de sablage de l'accotement du Pont du Gouvernement, rue de l'Original, rue Richard (partie nord), rue Laval, 1^{ère} Rue (en partie), tronçon de la 8^e Rue, parc à bacs sur le tronçon de la rue 8^e Rue, tronçon de la 7^e Rue Nord et 6^e Rue Nord, chemin du Lac-Lane (partie) soient octroyés à la compagnie Les Entreprises Y.M. enr., au montant de 72 187,05 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne la 6^e Rue Nord et 7^e Rue Nord (rues privées), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; cette majorité ayant été obtenue, le coût du contrat net fera l'objet de l'imposition d'une taxe spéciale.

23. Octroi de contrat - Raymond Poitras - Demande de prix G24-015 - Déneigement et sablage chemins secteur 04 : rue des Sables, rue Alain, avenue Iris, avenue des Arlequins, avenue des Ramiers, rue des Pervenches, 1^{ère} Avenue, 2^e Avenue, 4^e Avenue, 5^e Avenue, rue du Cerf, avenue des Abeilles - Octobre 2024 à avril 2027

2024-421

Dans le cadre de la demande de prix G24-015, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement et de sablage de la rue des Sables, rue Alain, av. Iris, av. des Arlequins, av. des Ramiers, rue des Pervenches, 1^{ère}, 2^e, 4^e et 5^e Avenues, rue du Cerf et avenue des Abeilles soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, au montant de 72 003,09 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne l'avenue des Abeilles (rue privée), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; cette majorité ayant été obtenue, le coût du contrat net fera l'objet de l'imposition d'une taxe spéciale.

24. Octroi de contrat - Raymond Poitras - Demande de prix G24-016 - Déneigement et sablage chemins secteur 05 : rue du Sous-Bois, rue du Hérisson, rue Genest, rue des Sarcelles et 1^{ère} Avenue Beaulac - Octobre 2024 à avril 2027

2024-422

Dans le cadre de la demande de prix G24-016, il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement et de sablage de la rue du Sous-Bois (rue privée), rue du Hérisson (rue privée), rue Genest, rue des Sarcelles et 1^{ère} Avenue Beaulac soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, au montant de 35 182,35 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne la rue du Sous-Bois et la rue du Hérisson (rues privées), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; cette majorité ayant été obtenue, le coût du contrat net fera l'objet de l'imposition d'une taxe spéciale.

25. Octroi de contrat - Déneigement FML - Demande de prix G24-017 - Déneigement de l'avenue Adam - Octobre 2024 à avril 2027

2024-423

Dans le cadre de la demande de prix G24-017, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement de la rue Adam soient octroyés à l'entreprise Déneigement FML, au montant de 7 933,27 (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

26. Octroi de contrat - 9409-6120 Québec inc. (Déneigement MK) - Demande de prix G24-018 - Déneigement et sablage chemins secteur 06 : Ch. du Lac-Fidèle et ch. du Domaine-des-Sentiers - Octobre 2024 à avril 2027

2024-424

Dans le cadre de la demande de prix G24-018, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement et de sablage du chemin du Lac-Fidèle (rue privée) et du chemin du Domaine-des-Sentiers (rue privée) soient octroyés à la compagnie 9409-6120 Québec inc., au montant de 120 982,44 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne le chemin du Lac-Fidèle et chemin du Domaine-des-Sentiers (rues privées), l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; cette majorité ayant été obtenue, le coût du contrat net fera l'objet de l'imposition d'une taxe spéciale.

27. Octroi de contrat - Entretien général C. Lamoureux - Demande de prix G24-018 - Déneigement et sablage des chemins secteurs 06 : av. Goyette, parc à bacs sur le ch. du Lac-Paré intersection av. Chantelle Ouest, rue Cantafio, chemin du Lac-David Ouest - Octobre 2024 à avril 2027

2024-425

Dans le cadre de la demande de prix G24-018, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement et de sablage de l'av. Goyette, du parc à bacs Lac-Paré/Chantelle Ouest, du chemin du Lac-David Ouest (rue privée) et de la rue Cantafio (rue privée) soient octroyés à la compagnie Entretien général C. Lamoureux au montant de 45 963,91 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne le chemin du Lac-David Ouest et la rue Cantafio, l'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; cette majorité ayant été obtenue, le coût du contrat net fera l'objet de l'imposition d'une taxe spéciale.

28. Octroi de contrat - Entreprise forestière G. Laurin enr. - Demande de prix G24-019 - Déneigement et sablage chemins secteur 03 : Montée des Bois-Ronds, av. Gaspé, Montée du Colon-François-Foucher - Octobre 2024 à avril 2027

2024-426

Dans le cadre de la demande de prix G24-019, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de déneigement et de sablage du Domaine Altitude Sauvage (Montée des Bois-Ronds, av. Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher - rues privées), soient octroyés à Entreprise forestière G. Laurin enr., au montant de 84 284,72 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; cette majorité ayant été obtenue, le coût du contrat net fera l'objet de l'imposition d'une taxe spéciale.

29. Autorisation de paiement - Libération de retenue finale - Monco Construction - AP23-004 - Travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes

2024-427

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement, à la compagnie Monco Construction, d'un montant de 15 881 \$ (taxes incluses), incluant la libération de retenue finale, relativement aux travaux de mise aux normes de l'avenue des Chouettes, dans le cadre de l'appel d'offres public AP23-004.

30. Période de questions - Demandes d'usages conditionnels

31. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 197, chemin des Bolets - Lot 6 352 760 - District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 197, chemin des Bolets (lot 6 352 760) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel résidence de tourisme (32 014);

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 3.7.5 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 sont majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2024-428

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 197, chemin des Bolets (lot 6 352 760) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une indication pour le stationnement soit installée, et ce, bien à la vue des utilisateurs;
- Que des panneaux résumant la réglementation municipale soient affichés à la vue des utilisateurs;

- Que l'ensemble des conditions soit respecté avant l'émission du certificat d'autorisation, qui devra être délivré au plus tard douze (12) mois suivant la décision du conseil municipal à défaut de quoi cette résolution sera rendue caduque.

32. Demande d'usage conditionnel - Résidence de tourisme - 135, rue des Riverains - Lot 4 747 771 - District 4

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 135, rue des Riverains (lot 4 747 771) concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel Résidence de tourisme (32 014);

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'indication physique pour l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE les espaces d'agrément extérieurs (foyers, terrasses, spas, terrains de jeux, etc.) doivent être localisés de façon à minimiser les nuisances et de manière à préserver la quiétude du voisinage immédiat permettant une intégration harmonieuse au milieu naturel et au paysage;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un écran végétal ou un écran par treillis ayant pour but de limiter les nuisances est requis lorsqu'il y a présence d'un spa;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du bâtiment accessoire situé en cour arrière n'est pas terminé;

CONSIDÉRANT QUE le terrain doit être exempt de toutes nuisances, et ce, conformément au Règlement de nuisances en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'évaluation de l'article 3.7.5 du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 sont majoritairement respectés;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a rendu une décision divisée concernant cette demande.

POUR CES MOTIFS,

2024-429

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que malgré la recommandation négative du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 135, rue des Riverains (lot 4 747 771) concernant l'exploitation du bâtiment principal à titre de résidence de tourisme **CONDITIONNEL À CE :**

- Qu'une indication pour le stationnement soit installée, et ce, bien à la vue des utilisateurs ;
- Que des panneaux résumant la réglementation municipale soient affichés à la vue des utilisateurs;
- Qu'un aménagement d'un écran végétal ou un écran par treillis, ayant pour but de limiter les nuisances en provenance du spa, soit installé en direction de la rue des Riverains;
- Que la remise située en cour arrière soit munie d'un revêtement extérieur conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;
- Que l'immeuble soit exempt de toutes nuisances, et ce, conformément au Règlement de nuisances en vigueur;

- Que l'ensemble des conditions soit respecté avant l'émission du certificat d'autorisation, qui devra être délivré au plus tard douze (12) mois suivant la décision du conseil municipal à défaut de quoi cette résolution sera rendue caduque.

33. Second projet de règlement Omnibus modifiant certaines dispositions des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement vise à modifier le règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 457-2013, le plan d'urbanisme règlement 618-2021, le règlement de zonage 619-2021, le règlement de lotissement 620-2021, le règlement de construction 621-202, le règlement administratif 622-2021, le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble 624-2021 et le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire d'y intégrer, revoir ou ajuster certaines dispositions concernant ces règlements en raison de la refonte réglementaire qui est entrée en vigueur en juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'apporter des modifications pour des raisons de sécurités et afin de réviser certaines dispositions selon le Code national du bâtiment: Canada : 2020;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles dispositions règlementaires en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) sont entrées en vigueur au courant des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces modifications ont été sollicitées par des comités formés d'élus et de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications auront pour but unique d'alléger l'application par les fonctionnaires désignés et de réduire le fardeau des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 17 juin 2024 et a été présenté en assemblée publique de consultation le 11 juillet 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-430

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le second projet de règlement Omnibus modifiant certaines dispositions du règlement concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 457-2013, du plan d'urbanisme règlement 618-2021, du règlement de zonage 619-2021, du règlement de lotissement 620-2021, du règlement de construction 621-2021 et du règlement administratif 622-2021. Copie du second projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

34. Avis de motion - Règlement décrétant la municipalisation de l'avenue des Chouettes

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant la municipalisation de l'avenue des Chouettes.

35. Avis de motion - Règlement visant à modifier la limite de vitesse permise sur le Croissant du Neuvième

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement visant à modifier la limite de vitesse permise sur le Croissant du Neuvième.

36. Projet de règlement visant à modifier la limite de vitesse permise sur le croissant du Neuvième

CONSIDÉRANT QU' en vertu du Code de la sécurité routière, le conseil peut, par règlement, régir la vitesse permise sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge pertinent de réduire, suite à la demande de citoyens, la limite de vitesse sur le croissant du Neuvième;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 septembre 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-431

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le projet de règlement visant à modifier la limite de vitesse permise sur le croissant du Neuvième. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

37. Règlement 709-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées rues privées, pour l'exercice financier 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 4 346,48 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-432

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 709-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Huards et l'avenue du Plateau, désignées rues privées, pour l'exercice financier 2024-2025 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

38. Règlement 710-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 6^e Rue Nord et 7^e Rue Nord, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la 6^e Rue Nord et 7^e Rue Nord;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 12 021,07 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-433

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 710-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la 6^e Rue Nord et 7^e Rue Nord, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

39. Règlement 711-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 76 963,19 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-434

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 711-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la Montée des Bois-Ronds, avenue Gaspé et Montée du Colon-François-Foucher, désignées rues privées, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

40. Règlement 712-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Abeilles, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de l'avenue des Abeilles;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 6 377,99 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-435

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 712-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue des Abeilles, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

41. Règlement 713-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Sous-Bois;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 7 874,06 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-436

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 713-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

42. Règlement 714-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 7 874,06 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-437

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 714-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

43. Règlement 715-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien du chemin du Domaine-des-Sentiers;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 59 764,13 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-438

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 715-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Domaine-des-Sentiers, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

44. Règlement 716-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien du chemin du Lac-Fidèle;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 50 708,96 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-439

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 716-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-Fidèle, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

45. Règlement 717-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue Cantafio;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 10 272,83 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-440

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 717-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue Cantafio, désignée rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

46. Règlement 718-2024 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT la demande de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien du chemin du Lac-David Ouest;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 18 906,99 \$ (coût net) pour trois (3) an, soit du 15 octobre 2024 au 15 avril 2027;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 19 août 2024;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 août 2024.

POUR CES MOTIFS,

2024-441

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 718-2024 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) du chemin du Lac-David Ouest, désigné rue privée, pour les exercices financiers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ». Copie du règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

47. Octroi de contrat - Caltha Conseils inc. - Demande de prix G24-030 - Services professionnels biologiste - Futur parc multifonctionnel

2024-442

Dans le cadre de la demande de prix G24-030, il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Caltha Conseils inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services professionnels de biologiste, en lien avec le projet de création d'un parc multifonctionnel, au coût de 3 449,25 \$ (taxes incluses).

Cette somme est disponible via le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRS) et au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial réservé aux parcs et espaces verts ».

48. Octroi de contrat - Dazé Neveu Arpenteurs-Géomètres - Demande de prix G24-031 - Services d'arpenteurs-géomètres - Futur parc multifonctionnel

2024-443

Dans le cadre de la demande de prix G24-031, il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Dazé Neveu Arpenteurs-géomètres, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'arpenteur-géomètre en lien avec le projet de création d'un parc multifonctionnel, au coût de 7 272,17 \$ (taxes incluses).

Cette somme est disponible via le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRS) et au fonds général de la Municipalité, au poste « fonds spécial réservé aux parcs et espaces verts ».

49. Adoption des comptes fournisseurs

2024-444

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les déboursés effectués pour le mois d'août 2024 au montant de 1 396 775,53 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 août 2024, au montant de 913 355,73 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Directeur général et greffier-trésorier

50. Dépôt de l'état des activités financières

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 août 2024.

51. Rectifications budgétaires

2024-445

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 186 831 \$, tel que montré au tableau du 10 septembre 2024 préparé par M^{me} Linda Paquette, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

52. Reconnaissance et satisfaction du conseil municipal envers le directeur général de la municipalité de Chertsey

CONSIDÉRANT QUE M. Marc-André Plante occupe le poste de directeur général de la municipalité de Chertsey depuis le 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT l'évaluation semi-annuelle favorable de mars 2024, reconnaissant les compétences du nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT sa rigueur dans l'exercice de ses fonctions à titre de directeur général et son leadership rassembleur auprès des différentes directions au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT son approche professionnelle auprès des citoyens, en relation avec leurs requêtes concernant différentes problématiques sur le territoire, et ce, dans des délais raisonnables;

CONSIDÉRANT sa disponibilité hors du commun lors des événements survenus les 23 et 24 juin derniers, afin d'appuyer la mairesse dans ses tâches en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT sa vision à mener à bien les différents dossiers prioritaires de la Municipalité, notamment les grands projets d'infrastructure et à assurer des suivis serrés auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intégrité et le sens de l'organisation qu'il a démontrés depuis son entrée en poste il y a un an;

CONSIDÉRANT le travail collaboratif réalisé entre le directeur général, les représentants syndicaux et les cadres, ayant mené à plusieurs ententes favorisant de bonnes relations de travail.

POUR CES MOTIFS,

2024-446

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Richard Héту et résolu à la majorité des conseillers présents que le conseil municipal souligne son entière satisfaction envers le travail accompli par le directeur général de la Municipalité de Chertsey depuis son embauche en septembre 2023.

M^{me} Valérie Léveill  vote contre cette proposition.

53. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

54. Parole aux conseillers

55. Période de questions

La mairesse invite les personnes présentes à la séance à poser des questions.

56. Levée de la séance

2024-447

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 22.

Directeur général et greffier-trésorier Mairesse